MAIRIE DE GRANDRUPT

Page d'information n°3

Période : 6 mai – 30 mai 2026

Chères habitantes, chers habitants,

Les dernières informations concernant la vie communale

Conseil municipal du 28/05/2026

1- *ADOPTION à l'unanimité* du **procès-verbal** du 24/04/2026

2 - **Désignation d'un représentant et d'un suppléant de la commune au sein de l'Association Foncière Pastorale** (AFP). Représentant : M. Thomas BOUZY, suppléant : Mme VALENTIN *ADOPTION à l'unanimité*

3 - **Délibération sur le retrait des appareils sportifs sur la zone de loisirs**. *ADOPTION à l'unanimité*

4 - **Délibération sur le transfert total, partiel ou non des compétences « maintenance » et « investissement » au SDEV (Syndicat Départemental d'Électricité des Vosges) pour l'éclairage public :**
- Coût annuel de la maintenance : 10 € HT par luminaire (37 points lumineux pour Grandrupt) et 35 € HT par armoire électrique (2 armoires).
- Les compétences « maintenance » et « investissement » ont été reconduites pour 6 ans.
- Les lampes sodium équipant les points lumineux doivent être remplacées tous les 4 ans devenant trop énergivores ; elles sont à changer en 2027.
- Le SDEV doit se prononcer sur un remplacement à l'identique ou par la technologie LED ; la municipalité fera valoir le choix de la LED.

Programmation horaire de l'éclairage :
- Lors d'une intervention de maintenance, nous pensons proposer une reprogrammation différenciée selon la saison (été/hiver) et selon les jours (semaine/week-end) ; (réflexion à mener).

ADOPTION à l'unanimité

Divers

1. **Visite de M. le Sous-Préfet** — jeudi 4 juin : présence prévue de 12h00 à 17h30–18h00. Programme de visite établi et validé ; clôture par un moment convivial en salle communale vers 17h00–17h15. Les habitants sont invités à y participer.

2. **Fibre** - La demande de câblage pour la ferme de Marc et Barbara Harmel a été réalisée.
Le chemin des Zières est fortement dégradé ; deux caniveaux défectueux doivent être remplacés au minimum.

3. **Archives** — Les Archives départementales sont intervenues pour conseiller l'organisation des archives communales. Un déplacement des archives stockées au-dessus du garage dans le bâtiment de l'ancienne mairie, avait été évoqué dès 2014. Avec la réhabilitation du sol de l'ancienne salle de mairie par M. Kaeufling, le transfert va pouvoir être organisé.

4. **Abri-bus endommagé** — Devis établis et envoyés ; un expert a été missionné.

5. **Dépôts de matériaux** — Les dépôts liés aux travaux d'enfouissement des réseaux secs ont été retirés ; il subsiste des produits terreux anciens. Les habitants intéressés peuvent se renseigner en mairie.

6. **PLUIH — Le règlement d'application** définitif du PLUIH (plan local d'urbanisme intercommunal de l'habitat) , voté en janvier 2026 en Conseil d'Agglomération, est consultable en mairie.

7. **Association Foncière Pastorale (AFP)** — Réunion du bureau le 20 mai : nécessité d'une avance de trésorerie prise en charge par la Communauté d'Agglomération sans frais avant d'engager des travaux de broyage.

8. **Ordures ménagères et déchets** — Ayant observé plusieurs problèmes et ayant pris contact avec le service déchets de la communauté d'agglomération, nous avons augmenté le nombre de conteneurs jaunes au carrefour route de Senones / Châtas et étudions l'ajout d'un conteneur noir pour les habitants principaux et secondaires éloignés de la collecte. Une page d'information spécifique est jointe à cette page.

9. **Logement communal « ancienne mairie »** — Suite au DPE de début février 2026, des travaux d'électricité d'urgence ont été réalisés avant l'arrivée de la locataire ; d'autres travaux restent nécessaires pour envisager un changement de catégorie.

10. **Logement communal « nouvelle mairie »,** Mme Schmitt quitte le logement, il sera vacant fin juin .

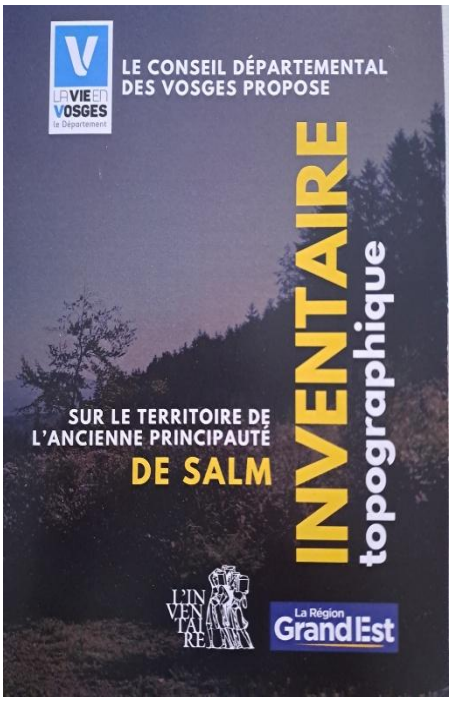
11. **Stationnement** — Réflexion en cours sur le stationnement destiné à la clientèle de l'Auberge de Marie. Plusieurs éléments sont à prendre en compte : l'accès des riverains à leur habitation, la circulation sur la route départementale D45, le code de la route à respecter, la possibilité de stationner à proximité ou plus loin.

K – **Diffusion de cette page info aux habitants**, pour ceux qui veulent la recevoir numériquement

Merci de nous envoyer un email à cette adresse communedegrandrupt@orange.fr

en précisant en objet : « inscription page info »

I- Autre information :



Inventaire du patrimoine de Grandrupt

Les communes de Grandrupt, Saint-Stail, Châtas, Ménil-de-Senones, Celles-sur-Plaine et Senones font partie de l'ancienne principauté de Salm, et bénéficient aujourd'hui d'une opération d'inventaire du patrimoine culturel. Cette mission de recherche recense, étudie et fait connaître les éléments remarquables témoignant de l'histoire locale.

En partenariat avec la région Grand Est, cette opération est portée par le conseil départemental des Vosges qui s'engage depuis de nombreuses années en faveur du patrimoine du territoire. L'objectif est de mieux connaître ce patrimoine pour le préserver plus efficacement et le transmettre aux générations futures. C'est aussi un outil de décision pour conserver et valoriser chaque village. Le recensement exhaustif de tous les édifices et objets mobiliers, publics ou privés (maisons, églises, mairies, croix de chemin, usines…) est accompagné d'une campagne photographique. Ce repérage de terrain est complété par des recherches documentaires (archives, publications, plans anciens…) qui permettent une étude approfondie. Les contributions des habitants et des acteurs du village sont essentielles à l'enrichissement de cet inventaire. Vous avez des photos anciennes, des informations historiques sur une construction, les anciennes carrières… ?

Partagez vos connaissances avec Vanessa Varvenne, historienne du patrimoine chargée de cette étude , personne que vous avez pu rencontrer, prenant en photo divers endroits de notre village (vanvarvenne@gmail.com). Les dossiers réalisés seront ensuite accessibles par tous sur le portail du patrimoine culturel https://inventaire.grandest.fr

L'Equipe municipale